

N° 2010-173

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 19 mai 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCACTION</b>	
Date	12/05/2010
Affichage	12/05/2010

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

**Etaient Présents :** DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

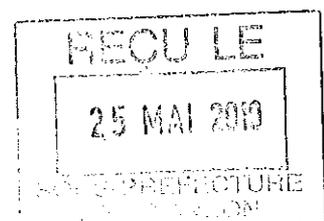
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard  
CIRIO Raymond pouvoir à MARCHELLO Marie  
GUIGLI Catherine pouvoir à PEYTHIEU Eric  
CODURI Laetitia pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain  
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

**THEME : FINANCES 4**

**OBJET : DEMANDE DE SOUTIEN  
DU FONDS DE SOUTIEN AUX  
COMMUNES TOUCHEES PAR LE  
REDEPLOIEMENT TERRITORIAL  
DES ARMEES**

**Absents-Excusés :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond,  
GUIGLI Catherine, CODURI Laetitia, BRUNET Pascale,  
ESCALLIER Karine

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

L'article 173 de la loi n°2008-1475 de la loi de finances pour 2009, modifiant l'article L-2332-2-1 du Code Général des Collectivités Locales, a créé le fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées.

Ce fonds, a été doté de 5 M€ en 2009, de 5 M€ en 2010. Il devrait être doté de 10 M€ en 2011.

Considérant que les effets de la fermeture du CNAM ne sont absolument pas compensés à moyen terme par le Contrat de Redynamisation des Sites de Défenses, signé le 3 juillet 2009, et eu égard à la situation budgétaire de la commune, il est nécessaire que la commune puisse bénéficier des aides prévues par ce fonds.

La demande mettra en évidence notamment le coût des services obligatoires que la commune doit maintenir et dont les charges fixes constituent des dépenses incompressibles alors que la commune doit faire face à une évolution incertaine des ses ressources. Cette aide pourra compenser aussi bien le budget général que celui d'un service public industriel et commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord pour cette demande de soutien du FSCT.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

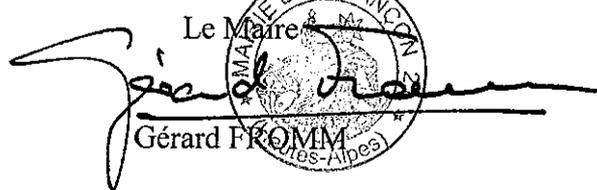
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  
(Les-Alpes)

TRANSMIS LE 21 MAI 2010

PUBLIÉ LE 21 MAI 2010

NOTIFIÉ LE